

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 mars 2012

OBJET :
Budget primitif 2012

Rapporteur : Mme MERCIER

Délibération n°21

EXPOSE DES MOTIFS

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'examiner le projet de budget primitif 2012 de la commune, en prenant connaissance du rapport de présentation y afférent.

Il est précisé que le présent budget a été élaboré dans le prolongement des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du Conseil Municipal le 8 février dernier.

Le budget primitif 2012 s'équilibre en dépenses et recettes à :

- 5 631 610,87 € en section de fonctionnement ;
- 3 831 320,69 € en section d'investissement.

PROPOSITIONS

Vu l'avis de la Commission des Finances élargie aux membres du Conseil Municipal, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le budget primitif 2012 :

- par nature pour l'ensemble des comptes du budget ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec reprise des résultats de l'exercice 2011.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité, 4 Contre (M. CAUSERO, MME POYDENOT, MME DION et M. SAUSEY) les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 23 mars 2012.

Extrait conforme

Le Maire,

Jean-Paul MONIN